

1902

COURRIER ARRIVÉ

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-031  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE  
2018

04 AVR. 2018

MAIRIE DU NEUBOURG

Date de la séance : 26 mars 2018  
Date de convocation : 20 mars 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Membres présents : 21  
Nombre de votants : 24

**Adopté à la majorité**  
**POUR : 22**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 2**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoît PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Benjamin MAUGY, Mme Christel BERNARD, M. Claude PASQUIER, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Héléne LEROY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; Mme Brigitte LOPEZ pouvoir à Mme Evelyne DUPONT ; Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés :** Mme Christelle DEGLOS, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU.

**Secrétaires de séance :** Mme Anita LE MERRER et Mme Stéphanie MONSÉRÉ.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal du 26 février 2018 ;

VU le projet de budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14 mars 2018 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

BP 2018 - COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	7 046 516 €	7 046 516 €
Section d'Investissement	2 366 640 €	2 366 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 413 156 €</b>	<b>9 413 156 €</b>

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents.

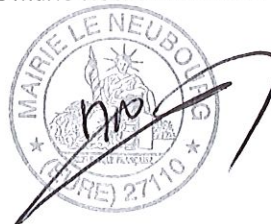
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Fait à LE NEUBOURG, le 27 mars 2018  
Certifié conforme par Madame le Maire,  
Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

Transmission en Préfecture le 27/03/2018

Affichage le 27/03/2018

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*



PRÉFECTURE DE L'EURE  
29 MARS 2018  
ARRIVÉE